

que dans nombre de cas, la majorité des députés jugent telle mesure législative mauvaise.

Très souvent, les députés de ce côté-ci doivent défendre des membres du gouvernement en désaccord avec une certaine mesure législative, parce qu'ils ne disent pas un mot. Nous avons vu un exemple frappant de cela la semaine dernière. Un certain député, président d'un comité, se voyait compromettre quotidiennement, mais ne pouvait pas se défendre parce qu'il était du parti du gouvernement. C'est grâce à un effort concerté de l'opposition, qui est parvenue à convaincre le gouvernement de changer d'attitude, que le député n'a pas eu à démissionner.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de choses qui sont arrivées au cours de la session actuelle à l'appui de ce que je crois possible si l'opposition travaille de concert et à l'appui de mon affirmation que l'article 75c ne sera d'aucun avantage marqué dans l'ensemble, mais très nuisible sur certains points. Je lis dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui tous les ordres inscrits au nom du gouvernement qui ont été adoptés pendant cette session. Comme c'est le n° 185, nous avons siégé pendant 185 jours. Aux pages 8 à 17 figurent tous les ordres du gouvernement adoptés par ce Parlement. Il y en a 116, sans compter diverses questions renvoyées à des comités, qui figurent aux pages 12 à 15. L'opposition a autorisé 116 ordres gouvernementaux, si je puis dire—peut-être permis conviendrait-il mieux—à être adoptés après débat dans certains cas, sans débat dans d'autres. Que ferait le gouvernement s'il faisait adopter cette règle de clôture afin de faire adopter n'importe quoi par le Parlement? Je prétends qu'aux termes de l'article 75c il faudra quatre fois autant de jours qu'il n'y aura de mesures législatives à étudier. Cela portera le nombre de jours de session à 450, donc environ deux années de session continue.

J'essaie simplement de prouver que vous ne réussirez pas à faire adopter par la force un programme législatif, même si vous en connaissez le contenu. Si l'opposition prend sur soi de contraindre le gouvernement à recourir à l'article 75c pour chacune de ses mesures législatives, le gouvernement ne pourra faire voter les mesures adoptées jusqu'ici à cette session. Ce que j'essaie de montrer, c'est qu'on ne réussit pas à faire voter des lois au Parlement par la contrainte. Cela ne s'est jamais produit et j'ai déjà été témoin de cas comme celui-ci à plusieurs occasions.

Permettez-moi de terminer mes observations en faisant remarquer que l'article 75c, tel qu'il est proposé est trop strict pour que

[M. Aiken.]

l'opposition puisse l'accepter. Nous sommes prêts à collaborer en ce qui concerne n'importe quel programme législatif. Nous nous sommes montrés fort coopératifs au cours de cette session. Les députés peuvent se demander ce que nous avons l'intention de faire à la prochaine. Il leur faudra attendre pour le savoir, et cela dépendra beaucoup de ce qui va se passer à propos de ce projet d'article 75c.

Nous avons eu une session fertile en mesures législatives et nous avons beaucoup accompli. L'opposition est disposée à coopérer, à condition qu'elle soit informée du programme législatif; mais comment le leader de la Chambre peut-il s'asseoir et décider de ce que nous allons faire à certains moments, sans nous communiquer au préalable les intentions du gouvernement? Nous avons maintenant un calendrier assez bien équilibré. Le nouveau Règlement a été proposé en décembre dernier et il évolue depuis dix ans. Il nous a quelque peu aidé à régler certaines questions d'ordre législatif, notamment le débat en réponse au discours du Trône, l'examen des prévisions budgétaires, des mesures législatives et ainsi de suite. A cet égard, l'opposition a coopéré. C'est au gouvernement qu'il incombe de décider de la mesure législative qu'il veut présenter et de convaincre l'opposition que cette mesure s'impose.

• (5.30 p.m.)

Nous sommes disposés à accepter un accord raisonnable en vue de la conduite méthodique des travaux de la Chambre. L'article 75A est raisonnable. L'article 75B peut être appliqué avec l'accord de la majorité des partis à la Chambre. Mais je vais maintenant demander au gouvernement d'inviter ses porte-parole à se lever pour dire s'ils sont disposés à renoncer à cette limitation à l'étape du comité, par exemple. Les paroles prononcées hier par le président du Conseil privé (M. Macdonald) impliquaient peut-être qu'il n'était pas raisonnable de fixer une période d'une journée pour l'étape du comité et qu'on pourrait peut-être prolonger ce délai. Très bien, c'est une bonne plate-forme de départ car il faut du temps au comité pour examiner ces problèmes.

Le gouvernement est-il disposé à augmenter le nombre minimum de jours consacrés à débattre un projet de loi? Si oui, j'aimerais le lui entendre dire. Le gouvernement est-il disposé à fixer une période globale durant laquelle toute mesure législative peut être adoptée? A mon avis, on a raison d'attendre d'eux qu'ils disent ce qu'il en est, car hier, le président du Conseil privé (M. Macdonald) a déclaré qu'au train où vont les choses à la